

Assemblée spéciale du Conseil municipal de Piedmont tenue le 1^{er} juillet 2008 à 9 h 30 en la salle de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Cardin et à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Claude Brunet et Normand Durand. Étaient absents : Mesdames Lyne Picard, Ann Marie Colizza et Monsieur Gilles Dazé.

ORDRE DU JOUR :

1. Constatation du quorum et du délai de l'avis de convocation
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Soumissions – Vente de billets 1 404 900 \$
4. Résolution – Renouvellement de la marge de crédit Caisse Desjardins de Saint-Sauveur
5. Permis – Cadre P.I.I.A. Agrandissement 625 chemin Hervé
6. Rapport comité des ressources humaines
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Constatation du quorum et du délai de l'avis de convocation

Les membres du Conseil confirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la loi et constatent qu'il y a quorum.

8607-0708

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

8608-0708

Soumissions – Vente de billets 1 404 900 \$

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte l'offre qui lui est faite par LA BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt de 1 404 900 \$ par billets en vertu des règlements numéros 603-01, 605-01, 619-02, 622-02, 630-02, 656-04, 696-04, 716-05, 723-06A, 748-07, 749-07, 750-07-01, 750-07-02, 750-07-03, 754-07 et 771-08 au prix de 100% échéant en série 5 ans comme suit :

113 600 \$	4,83 %	8 juillet 2009
119 300 \$	4,83 %	8 juillet 2010
124 400 \$	4,83 %	8 juillet 2011
130 500 \$	4,83 %	8 juillet 2012
917 100 \$	4,83 %	8 juillet 2013

QUE les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 1 404 900 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

8609-0708

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
603-01	10 900 \$
605-01	1 100 \$
619-02	24 900 \$
622-02	112 100 \$
630-02	131 800 \$
656-04	20 400 \$
696-04	35 700 \$
716-05	3 000 \$
723-06-A	163 200 \$
748-07	15 300 \$
749-07	70 500 \$
750-07-01	107 100 \$
750-07-02	61 200 \$
750-07-03	280 500 \$
754-07	331 500 \$
771-08	35 700 \$

ATTENDU QU' à ce fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces **billets** sont émis.

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les **billets** seront datés du 8 juillet 2008;

QUE les intérêts sur les **billets** seront payables semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 113 600 \$
2. 119 300 \$
3. 124 400 \$
4. 130 500 \$
5. 136 800 \$
5. 780 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5)** ans, à compter du 8 juillet 2008, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros : 656-04, 696-04, 723-06-A, 748-07, 750-07-01, 750-07-02, 750-07-03, 754-07 et 771-08 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

8610-0708

Renouvellement marge de crédit – Caisse Desjardins de la Vallée de Saint-Sauveur

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu unanimement que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de crédit variable pour un montant de 400 000 \$ avec la Caisse Desjardins de la Vallée de Saint-Sauveur.

ADOPTÉE

Permis – Cadre P.I.I.A. Agrandissement 625 chemin Hervé

ATTENDU QUE l'agrandissement est situé dans la cour arrière;

ATTENDU QUE l'agrandissement s'intègre bien au bâtiment existant;

ATTENDU les réquisitions formelles du comité consultatif d'urbanisme;

8611-0708

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** le plan de l'agrandissement du bâtiment situé au 625, chemin Hervé tel que préparé par Mme Solange Gratton et autorise de ce fait la directrice du département d'urbanisme à émettre le permis pour ce faire.

ADOPTÉE

8612-0708

Rapport du comité des ressources humaines

ATTENDU QUE le département de la comptabilité est en manque de personnel;

ATTENDU QU'il est impératif de procéder à l'embauche de personnel pour ce département;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que les procédures soient entreprises dans les meilleurs délais pour combler le poste au département de la comptabilité.

ADOPTÉE

Période de questions

Aucune question.

8613-0708

Levée de l'assemblée

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

**CLÉMENT CARDIN,
MAIRE**

**GILBERT AUBIN,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER**